



Awards Committee Terms of Reference

Mandate

The purpose of the Awards Committee is to identify criteria for Cheer Canada awards. The Committee will solicit and evaluate nominations for awards and determine award winners.

Key Duties

In fulfilling its mandate, the Committee will be responsible for overseeing all awards matters and will specifically:

- Identify criteria for Cheer Canada awards;
- Determine awards for athletes, officials, coaches, builders and lifetime achievement;
- Receive and review nominations for Cheer Canada's awards and recommend recipients;
- Based on published criteria, submit nominations for Cheer Canada athletes, officials, builders, and other individuals to other organizations (such as the Canadian Olympic Committee's Hall of Fame) for their awards;
- Perform such additional tasks as may be delegated to the Committee from time to time.

Authority

The committee will make decisions via vote, then propose action in the form of a recommendation to the Board. The Board may approve the recommendation, revise or send it back for further investigation.

Composition

The composition of the Committee will be:

- Executive Director (Chair)
- Individuals appointed by the Board (up to five)
- Athlete Representative (as designated by the Athletes Council)
- Past President (as appointed by the Board)

Individuals appointed by the Board shall possess appropriate expertise or experience in the areas of the Committee's responsibility and to the extent possible, the diverse nature of Cheer Canada's membership including language, gender, geographic location and ethnicity. The Chair of this committee will be Cheer Canada's Executive Director.

The Committee may invite other individuals and/or members of the Cheer Canada Board of Directors to participate in Committee meetings as necessary. These individuals are not permitted to vote.

Appointment

Members shall be appointed to the Committee by the Board within 30 days after each annual meeting. Committee member terms shall be one year, with a maximum of three reappointments, except when the Board deems it appropriate to extend beyond the reappointment terms (refer to Policy on

Committee Term Lengths). Should a vacancy occur on the Committee, for whatever reason, the Board may appoint a qualified person to fill that vacancy for the remainder of the vacant position's term. The Board may remove any member of the Committee.

Awards Procedures

Each Cheer Canada award will have its own criteria and eligibility as determined by the Committee.

Meetings

The Committee will meet online, by telephone or in person, as required. Meetings will be as called by the Chairperson with a minimum of four meetings per year.

Resources

The Committee will receive the necessary resources from Cheer Canada to fulfill its mandate and may, from time to time, have staff persons assigned to assist the committee with its work.

Reporting

The Chair will provide at minimum quarterly reports to the Board. The Committee will maintain minutes of its meeting and will make those minutes available to Committee members and the Board. The Chair will report to Members at the Annual Meeting, in the form of a written report.

Review

These Terms of Reference were approved by the Board on August 6, 2020. The Board will review these Terms of Reference annually in accordance with committee duration policies.



Comité des prix et reconnaissances

Termes de référence

Mandat

Le but du comité des prix est d'identifier les critères pour les prix et reconnaissance de Cheer Canada. Le comité sollicitera et évaluera les candidatures aux prix et déterminera les lauréats.

Fonctions principales

Dans l'accomplissement de son mandat, le comité sera chargé de superviser toutes les questions relatives aux récompenses et:

- Identifier les critères pour les prix Cheer Canada;
- Déterminer les prix pour les athlètes, les officiels, les entraîneurs, les bâtisseurs et les réalisations de toute une vie
- Recevoir et examiner les candidatures pour les prix de Cheer Canada et recommander des récipiendaires;
- Sur la base des critères publiés, soumettre les candidatures d'athlètes, d'officiels, de bâtisseurs et d'autres personnes de Cheer Canada à d'autres organisations (comme le Temple de la renommée du Comité olympique canadien) pour leurs prix;
- Effectuer les tâches supplémentaires qui peuvent être déléguées au Comité de temps à autre.

Autorité

Le comité prendra des décisions par vote, puis proposera une action sous la forme d'une recommandation au conseil d'administration qui pourra approuver la recommandation, la réviser ou la renvoyer pour complément d'enquête.

Composition

Le comité sera composé de:

- Directeur exécutif (chef du comité)
- Membres désignés par le conseil d'administration (jusqu'à 5)
- Représentant des athlètes (désigné par le comité des athlètes)
- Ancien président (désigné par le conseil d'administration)

Dans la mesure du possible, Cheer Canada désire diversifier la nature de ses membres en variant la langue, le sexe, l'emplacement géographique et l'origine ethnique de ces derniers.

Le comité peut inviter d'autres individus à participer aux réunions si nécessaire. Par contre, ces individus n'ont pas le droit de vote.

Nomination

Les membres de ce comité sont nommés par le conseil d'administration dans les 30 jours suivants chaque réunion annuelle. Le mandat des membres du comité est d'un an, avec un maximum de trois renouvellements, sauf lorsque le conseil d'administration juge approprié de prolonger au-delà des

mandats de renouvellement (voir la politique sur la durée des mandats des comités). S'il y a un poste vacant au sein du comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour pourvoir à ce poste pour le reste du mandat déterminé. Finalement, le conseil peut retirer tout membre d'un comité.

Procédures d'attribution des prix

Chaque prix de Cheer Canada aura ses propres critères d'admissibilité tels que déterminés par le comité.

Réunions

Le comité se réunira en ligne, par téléphone ou en personne si nécessaire. Les réunions se tiendront lorsque demandées par le chef du comité tout en s'assurant d'avoir quatre réunions par an au minimum.

Ressources

Le comité recevra toutes les ressources nécessaires de la part de Cheer Canada afin de réaliser son mandat. De plus, des membres du personnel pourront être attribués, de temps à autre, afin d'aider le comité dans ses travaux.

Rapports

Le chef du comité devra fournir un rapport écrit au conseil d'administration à une fréquence trimestrielle. Le comité tiendra un procès-verbal de sa réunion qui sera mis à la disposition des membres du comité et au conseil d'administration. Qui plus est, le chef du comité fournira un rapport écrit aux membres lors de l'assemblée annuelle.

Révision

Ce document des termes et références a été approuvé par le conseil d'administration le 6 août 2020. Le conseil d'administration révisera ce mandat chaque année conformément à la politique sur la durée des comités.